



Cadarache, le 02/07/2014

Communiqué de Presse

Le Centre de recherche du CEA Cadarache vient de publier son Rapport « Transparence et Sécurité Nucléaire 2013 »

"...Notre vigilance quotidienne est accompagnée par l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN). Et, avec tout leur professionnalisme, nos équipes s'impliquent dans les contrôles réguliers des installations. En 2013, une soixantaine d'inspections se sont déroulées à Cadarache. L'ASN qualifie de globalement satisfaisant le niveau de sûreté, et souligne la bonne implication de la direction dans la sûreté et les vérifications internes..."

Le centre de recherche du CEA Cadarache vient de publier son rapport annuel « Transparence et Sécurité Nucléaire » pour l'année 2013, conformément à la loi dite TSN⁽¹⁾. Pour le public, c'est l'une des sources essentielles d'informations de l'impact du Centre sur son environnement.

De façon claire et exhaustive, ce rapport présente le bilan de l'impact du fonctionnement des Installations Nucléaires de Base (INB) civiles situées sur le Centre :

- le tome 1 est consacré aux 16 INB dont le CEA est l'opérateur (60 pages)
- le tome 2 est consacré aux 2 INB dont AREVA NC est l'exploitant technique opérationnel (ces 2 INB sont en phase de mise à l'arrêt depuis mars 2009), (26 pages)

Les résultats de la surveillance de l'environnement montrent que le centre de recherche du CEA Cadarache a un impact non significatif par rapport à l'impact de la radioactivité naturelle sur l'environnement et sur les populations.

Le rapport TSN 2013 sera commenté par la Commission Locale d'Information, CLI de Cadarache lors d'une réunion publique le vendredi 3 octobre 2014 à 18h, à Aix-en-Provence.

Ce rapport 2013 est disponible sur le site internet du CEA Cadarache : www-cadarache.cea.fr

Les rapports annuels TSN sont également consultables à la CLI de Cadarache, Espace du Pays d'Aix, 8 rue Château de l'Horloge, Aix-en-Provence.

Tél : 04 42 12 40 64 cli-cadarache-iter.com

Contact CEA Cadarache : Guy Brunel, tél. 04 42 25 71 39 ; courriel guy.brunel@cea.fr

⁽¹⁾ : Article 21 de la loi 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire, loi dite « TSN ».